

## **GESTION DE LA PAIE**

### **PRE-REQUIS :**

- Être en poste
- Avoir des connaissances de base sur le métier de gestionnaire de paie

### **PUBLIC CONCERNÉ :**

- Technicien de la paie
- Comptables
- Directeurs financiers
- Chefs d'entreprise

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

#### **À la fin de la formation, l'apprenant sera en capacité de :**

- Comprendre un bulletin de paie
- Savoir appliquer les différentes règlementation (Code du travail / Convention collective)
- Être en mesure de calculer et de contrôler les cotisations sociales
- Établir un bulletin de paie en conformité avec la législation en vigueur

### **DUREE ET HORAIRES :**

- 2 jours soit 14 heures
- Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (aménagements possibles si besoin)

### **LIEU :**

- En présentiel, dans les locaux de l'entreprise.

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS :**

- Délais d'accès : 14 jours minimum après signature de la convention
- Nous contacter au 06.47.89.62.87 pour inscription

### **TARIFS :**

- 1600 euros HT soit 1920 euros TTC

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

- Méthodes pédagogiques :

La pédagogie, active et participative, favorisera les échanges entre participants. La documentation pédagogique remise aux stagiaires permettra la prise de notes.

- Dispositions d'accueil nécessaires en cas d'intervention sur site :

Salle de formation, vidéoprojecteur, support de projection, paperboard ou tableau blanc.

### **MODALITES D'EVALUATION :**

Chaque apprenant effectuera un test sous la forme de QCM après chaque fin de chapitre.

### **HANDICAP :**

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec vous et à travers un questionnaire les différents aménagements et adaptations que nous pouvons mettre en œuvre pour favoriser votre apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre référent Virginie SIVRY par téléphone au 06.47.89.62.87.

### **CONTENU**

Rappels :

- Mentions obligatoire du nouveau bulletin, durée du travail, mensualisation, salaire minimum...
- Heures supplémentaires / heures complémentaires
- Les éléments accessoires du salaire brut

Établissement du bulletin :

- Cadre légal et différents modes de calcul des absences (congés payés, maladie, maternité, paternité, accident du travail, temps partiel, thérapeutique)
- Avance et acompte
- Primes et indemnités : régime social et fiscal
- Avantage en nature et Frais Professionnels
- Net à payer et prélèvement à la source

Cotisations sociales :

- Tranches et bases de cotisations
- Analyse et présentation des charges salariales et des charges patronales (cotisations URSSAF, AGIRC-ARRCO, Prévoyances...)

- Régularisation mensuelle progressive des bases de cotisations (PMSS)
- Réduction Générale de cotisations Patronales

**INTERVENANT :**

Virginie SIVRY

Formatrice spécialisée dans la paie et expérimentée auprès de différents organismes de formation.

**CONTACTS :**

Ma Solution Paie  
06.47.89.62.87  
masolutionpaie@orange.fr